

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2017

Le quinze décembre deux mille dix-sept, à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Yves DAGES, Maire.

Présents : Mme SKOROS Claudette, Mme DAGES Catherine, Mr DUFOURCQ Jérôme, Mr ARTY Tony, Mr DEYRIS Jean-Marie, Mr BELLON Vincent, Mme BEN-HADJY Myriam, Mme BESNARD Virginia, Mr DARTIGUELONGUE Thierry, Mr PEROTIN Christophe,

Excusés : Mme LABORDE Séverine, Mr DEGERT Sébastien, Mme LACAPE Céline, Mr IMATTE Xavier.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

- **Modification des statuts de la Communauté de Communes TERRES DE CHALOSSE- Compétences optionnelles – Maison des services au public**

Considérant qu'il apparaît aujourd'hui utile de prendre de nouvelles orientations en matière de service au public, Mr le Président de la Communauté de Communes a proposé le transfert d'une nouvelle compétence dont la rédaction est la suivante : Création et gestion de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi N° 2000-321 du 12/04/2000 relative aux droits des citoyens dans leur relations avec les administrations à compter du 1° janvier 2018.

Accord est donné par le Conseil Municipal pour modifier les statuts.

- **Modification des statuts de la Communauté de Communes TERRES DE CHALOSSE – Compétence obligatoire – GEMAPI : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.**

Vu la loi NOTRE du 07/08/2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République qui impose aux Communautés de Communes de se doter de la compétence GEMAPI au plus tard le 1° janvier 2018. Mr le Président de la Communauté de Communes a proposé le transfert d'une nouvelle compétence dont la rédaction est la suivante : GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS, dans les conditions prévues à l'Article L211.7 du code de l'environnement à compter du 1° janvier 2018. La Communauté de Communes peut pour l'exercice de cette compétence adhérer à un syndicat mixte sans consultation préalable des communes membres.

Accord est donné par le Conseil Municipal pour modifier les statuts.

- **Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées.**

Mr le Maire rappelle le rôle de la CLECT. Elle a pour mission de procéder à l'évaluation des charges financières transférées à l'EPCI lors d'un transfert de compétences et de garantir l'équité de traitement et la transparence des méthodes d'évaluation des charges transférées. Elle propose donc une méthodologie. Mr le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal du rapport de la CLECT qui s'est réunie le 17 octobre pour examiner les points suivants : transfert de charges lié à un transfert de voirie, transfert de charges lié à un PLUI, transfert de charges lié à la politique d'harmonisation des abattements. Approbation par le Conseil Municipal des conclusions de ce rapport et du calcul de l'attribution de compensation qui sera inscrite au budget 2018 (52 851 €).

TRAVAUX PLACE PUBLIQUE

Les travaux de goudronnage de la Place Publique derrière le hall des sports sont aujourd'hui terminés. La clôture sera refaite à neuf, travaux qui seront réalisés en régie par les employés communaux. L'Entreprise BAUTIAA attend que le terrain sèche pour finir les travaux du carrefour Rte de Houliart.

EGLISE

L'appel d'offres pour les travaux de rénovation de notre Eglise a été mis en ligne le 7 décembre sur le site marchés publics. Une parution a été faite aussi sur les ANNONCES LANDAISES.

7 Lots : échafaudages, couverture zinguerie, maçonnerie pierre de taille, peinture ornementale et décorative, menuiserie ébénisterie mobilier, vitraux et électricité.

La remise des offres est fixée au 10 janvier 2018 12h. La Commission d'appel d'offres sera convoquée pour l'ouverture des plis.

Point sur les subventions accordées à ce jour : DRAC (64 075 €), DEPARTEMENT (46 134 €), REGION (50 000 €) et AMIS DES EGLISES ANCIENNES (7 000 €).

Dons reçus à ce jour 8 000 € sur 2016 et 4 100 € sur 2017.

FRAIS DE DEPLACEMENT

Mr le Maire propose au Conseil Municipal d'indemniser les agents pour les déplacements effectués pour les besoins du service en lien avec l'activité professionnelle, Seuls seront pris en charge les frais occasionnés par un déplacement dûment autorisé par un ordre de mission. Pour les repas, une indemnité forfaitaire est fixée à 15.25 € par arrêté ministériel. Le CONSEIL MUNICIPAL, accepte cette prise en charge et donne pouvoir à Mr le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

REGIME INDEMNITAIRE

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire les primes de fin d'année aux agents de la Commune, à savoir 450 € net à chacun y compris ceux exerçant leur fonction à temps non complet. Une prime d'un montant de 300 € net supplémentaire sera versée à Mr ESQUIRAL Vincent pour les interventions exceptionnelles en dehors de son temps de travail. Ces primes seront versées sur les salaires de janvier. Accord est donné par le Conseil Municipal.

SUBVENTIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi de deux demandes de subventions : Charlotte GIRARDEAU, élève au Lycée Professionnel Agricole de MUGRON qui partira en voyage professionnel en Espagne en avril 2018 et Margot BRASIER, élève au Collège Serge Barranx de MONTFORT en CHALOSSE qui partira en voyage scolaire à PARIS en avril 2018.

Ces subventions seront inscrites au BP 2018 à savoir 70 € pour la première qui se rend à l'étranger et 50 € à la seconde qui reste en France.

INFORMATIONS

Le repas des Aînés est fixé le vendredi 2 février. Une réunion aura lieu en janvier avec la Commission Sociale pour le choix du menu.

La cérémonie des vœux est fixée au dimanche 14 janvier 11h.

Prochain Conseil Municipal le vendredi 9 février

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le maire déclare la session close.